Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le lundi 4 mai 2020, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : Mme Kim Bernatchez Mme Sylvie Lévesque

M. Philippe St-Jacques M. Arnold Holmes M. François Beaumont Mme Michelle Payette

formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2020-RAG-6187 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants et en devançant le point 6.1 et 6.2 :

6. Varia

- 6.1 Résolution pour le PAERRL
- 6.2 Présentation du rapport financier 2019 par firme Lacroix & Associés
- 6.3 Appel d'offres pour la génératrice
- 6.4 Résolution demande passage pour piétons

Adoptée.

2020-RAG-6188 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2020

La conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 14 avril 2020 tel que présenté.

Adoptée.

2020-RAG-6189 ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 23 194.52 \$ et la liste des comptes payés au montant de 11 735.38 \$ telle que présentée.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses cihaut mentionné.

2020-RAG-6190 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – REDDITION DE COMPTES 2019

ATTENDU Transports Québec a versé une compensation de 33 866 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu :

Que la municipalité de Bois-Franc informe Transports Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Qu'elle atteste de la véracité des documents qui ont été déposés lors du dépôt des états financiers.

Adoptée.

2020-RAG-6191 <u>DÉPÔT ET PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2019 PAR</u> <u>LA FIRME PICHÉ & ASSOCIÉS.</u>

Suite à la présentation par madame Danielle Bouladier des rapports financiers et du vérificateur pour l'année 2019 produit par la firme comptable Piché & Associés et conformes aux normes comptables en vigueur, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'adopter lesdits rapports tels que présentés. Les documents seront acheminés au ministère des Affaires municipales et de l'habitation (article 176.2 du Code municipal) par voie électronique.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au 30 avril 2020 au montant de 25 169.74 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

<u>Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 30 avril 2020</u>

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 425 554.49 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 1 954.71 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Conciliation bancaire

Présentation de la conciliation bancaire au 30 avril 2020

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

État de revenus et dépenses

Présentation de l'état des revenus et dépenses pour avril 2020

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

Présentation du rapport des permis émis pour avril 2020.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Retour sur la proposition d'entente pour la fourniture du service d'intervention en désincarcération de la Ville de Maniwaki

La directrice donne au conseil les réponses sur les questionnements qu'ils avaient à la dernière séance. Présentement, l'option la plus gagnante pour la municipalité serait probablement de ne pas signer l'entente, mais avant de prendre une décision finale à ce sujet, il nous faudrait savoir quels seraient les taux des pompiers et des camions sans entente. Avec cette information, le conseil pourra, à la prochaine séance, prendre une décision éclairée à savoir s'il prend la chance d'être gagnant sans entente ou s'il signe l'entente par protection. Par contre, en signant l'entente, même si nous n'avons aucune intervention durant l'année, nous devrons tout de même débourser 2 500 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande de don de la Société Canadienne du cancer

La directrice présente au conseil une demande de la Société Canadienne du cancer. Comme tous les événements rassembleurs doivent être annulés pour une grande période, toutes les collectes de fonds qui devaient apporter du financement à la Société ont dû être annulées. Dans cette optique, la Société demande des dons afin de pouvoir combler le déficit que les collectes de fonds annulées leur apportaient. Comme la municipalité vient tout juste de faire un don de 200 \$ à la Fondation Québécoise du Cancer et que le budget est déjà très limité, le conseil s'en tiendra au don déjà effectué à la FQC.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Offre de l'Info de la Vallée

La directrice présente au conseil une offre de l'Info de la Vallée. Celui-ci nous offre un rabais sur une page afin de pouvoir y annoncer des informations sur les commerces sur le territoire de Bois-Franc. Comme nous n'aurions que deux commerces ouverts au public à annoncer, le prix est trop élevé pour deux commerces seulement. Le conseil préfère utiliser les réseaux sociaux afin de parler des entreprises sur son territoire et le bouche à oreille qui font un excellent travail dans de petites municipalités comme la nôtre.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

<u>Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de</u> la CSHBO

Comme chaque année, la CSHBO doit procéder à la consultation auprès de toutes municipalités dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le sien. Donc, la CSHBO présente son plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la CSHBO pour consultation et commentaires. Après consultation par les membres du conseil, ceux-ci n'ont aucun commentaire ou modification à faire ou à demander.

2020-RAG-6192 PLANIFICATION DES TRAVAUX POUR LE TECQ 2019

CONSIDÉRANT QUE le montant alloué à la municipalité pour le TECQ 2019 est de 694 073 \$;

CONSIDÉRANT QU'il faut débuter les travaux afin de ne pas en avoir trop à faire dans une même année;

CONSIDÉRANT QUE les fossés sur une partie du chemin du Parc Industriel sont à faire et qu'un remplissage où le chemin a été lavé par un barrage de castor l'an passé doit être fait;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu de faire un appel d'offres sur invitation pour les travaux mentionnés plus haut. Les deux responsables de la voirie iront voir les distances à faire et un appel d'offres sera préparé par la directrice générale.

Adoptée.

2020-RAG-6193 RETOUR SUR LES DEMANDES DE REMBOURSEMENT POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu quelques demandes pour des remboursements d'activités sportives;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des municipalités donnent un montant de remboursement afin d'inciter les parents à inscrire les enfants dans des activités sportives dans le but de les faire bouger;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Arnold Holmes propose et il est unanimement résolu d'offrir un remboursement maximal de 100 \$ par année par enfant sur présentation de factures d'activités sportives (sauf pour le hockey et le patinage artistique). Le remboursement peut se faire pour plus d'une activité si la première activité est en dessous de 100 \$.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses cihaut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Réponse du Ministère des Transports concernant notre plainte

La directrice présente au conseil la réponse à notre plainte sur la vitesse de la déneigeuse. Ceux-ci nous mentionnent qu'ils ne doivent normalement pas dépasser les 50 km/h et qu'ils doivent adapter leur vitesse à la baisse en fonction de diverses situations. Ils vont informer les personnes concernées et vont faire des suivis réguliers.

2020-RAG-6194 **APPEL D'OFFRES POUR LA GÉNÉRATRICE**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu le rapport de l'ingénieur sur l'étude de la capacité requise de la génératrice du centre municipal;

CONSIDÉRANT QUE selon le plan de sécurité civil, nous sommes dans l'obligation d'acquérir l'équipement pour faire fonctionner notre centre d'urgence en tout temps, c'est-à-dire même durant une période de manque d'électricité;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu de préparer l'appel d'offres pour l'achat d'une génératrice de 150 kW comme préciser dans le rapport de l'ingénieur.

Adoptée.

2020-RAG-6195

DEMANDE D'INSTALLATION D'UN PASSAGE POUR PIÉTONS DEVANT L'ÉCOLE PRIMAIRE DE BOIS-FRANC

CONSIDÉRANT QUE nous sommes en processus de trouver des moyens afin de ralentir le trafic dans la zone scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les élèves de l'école St-Boniface viennent régulièrement à la bibliothèque municipale qui est situé de l'autre côté de la Route 105;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes doivent donc traverser la Route 105 chaque fois pour s'y rendre;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu de demander au Ministère des Transports de faire l'installation d'une traverse de piétons devant l'école afin d'augmenter la sécurité des enfants lorsque ceux-ci traversent pour se rendre à la bibliothèque.

Adoptée.

2020-RAG-6196 <u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u> La conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée. Adoptée.

Julie Jolivette, mairesse Annie Pelletier, directrice générale